

Les crédits renouvelables Facelia et Créodis sont des produits de Natixis Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

Natixis Financement - Société anonyme au capital de 60 793 320 euros
Siège social : 5, rue Masseran, 75007 Paris - 439 869 587 RCS Paris.
Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'Orias sous le numéro 07 022 393.
Service Consommateurs : 89, quai Panhard et Levassor, 75634 Paris cedex 13.

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie, Dédicace, Autonomis et Fructi-Budget sont des produits de :

BPCE Prévoyance - SA au capital social de 13 042 257,50 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
352 259 717 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Fructi-Facilités est un produit de :

BPCE Vie - SA au capital social de 161 469 776,00 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
349 004 341 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Tisséa et Fructi-Famille sont des produits de :

BPCE Vie - SA au capital social de 161 469 776,00 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
349 004 341 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.
et BPCE Prévoyance - SA au capital social de 13 042 257,50 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
352 259 717 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Assur BP Santé est un contrat de :

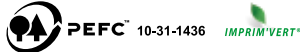
BPCE Assurances - Société anonyme au capital de 61 996 212 euros
Siège social : 88, avenue de France, 75641 Paris cedex 13
RCS PARIS n° B 350 663 860.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Assur BP Enfant, Assur BP Horizon, Assur BP Habitat et Assur BP Auto sont des contrats assurés par :

BPCE IARD - Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 50 000 000 euros entièrement versé.
401 380 472 RCS NIORT.
Siège Social : Chaban, 79180 Chauray
Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 Niort Cedex 09
Entreprise régie par le Code des assurances.

BANQUE & ASSURANCE

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne (BPALC) - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siège social : 3 rue François de Curel - BP 40124 - 57021 Metz Cedex 1 - 356 801 571 RCS Metz - Société de courtage et d'intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS n° 07 005 127 - Tél. : 03 54 22 10 00 (n° non surtaxé, coût selon votre opérateur) - Ref DEPO28 - Janvier 2018 - Réalisation : Acte 5 - Impression : Ott Imprimeurs, Wasselonne - Crédits photo : Myvisuals - goodluz - wavebreakmedia - Kinga/Shutterstock.com



BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

ADDITIONNER LES FORCES, MULTIPLIER LES CHANCES



PARTICULIERS



TARIFS DES PRINCIPAUX SERVICES ET OPÉRATIONS

AU 01/01/2018

Prix en euro, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

ADDITIONNER LES FORCES, MULTIPLIER LES CHANCES



SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

3

- 4 • Ouverture, transformation, clôture
- 4 • Relevés de compte
- 5 • Tenue de compte
- 5 • Services en agence
- 5 • Transmission du patrimoine
- 6 • Services Bancaires de Base
- 6 • Les Prestations de Base

4

BANQUE À DISTANCE

7

- 7 • Par Internet
- 7 • Par téléphone
- 7 • Par automate

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

8

- 8 • Cartes
- 9 • Virement SEPA
- 9 • Prélèvement SEPA / TIP SEPA
- 9 • Chèque

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

10

- 10 • AFFINÉA, la convention personnalisée
- 10 • Autres offres groupées de services
- 11 • Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)
- 11 • Ancienne gamme d'offres groupées de services

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

12

- 12 • Commission d'intervention
- 12 • Opérations particulières
- 12 • Incidents de paiement

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

13

- 13 • Autorisation de découvert
- 13 • Crédits à la consommation
- 14 • Crédits immobiliers
- 14 • Autres prestations

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

15

- 15 • Épargne bancaire
- 16 • Placements financiers

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

18

OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC L'ÉTRANGER

20

RÉSOLUDRE UN LITIGE (EXPRIMER UNE RÉCLAMATION)

22

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE

23

La liste détaillée des tarifs est disponible dans votre agence sur demande.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

TARIFS EN €

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services

Abonnement à des services de banque à distance (Internet) Cyberplus ⁽¹⁾⁽²⁾	Gratuit
Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS – par alerte par SMS (prix par SMS hors coût opérateur)	0,20
Cotisation carte de paiement internationale (Visa Classic) à débit immédiat par an	44,00
Cotisation carte de paiement internationale (Visa Classic) à débit différé par an	44,00
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Visa Electron) par an	32,50
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale Visa Classic) – par retrait (à partir du 5 ^{ème} retrait par mois)	1,00
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA) dans la zone euro – en agence – par Internet ⁽¹⁾	4,00 Gratuit
Paiement d'un prélèvement SEPA – frais de mise en place d'un mandat de prélèvement – frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention – par opération, avec un plafond de 80 euros par mois	8,00
Cotisation à une offre d'assurance de perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus) par an	27,00
Frais de tenue de compte – soit pour information 24,00 € par an	par mois 2,00

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes et sur l'Internet un extrait standard des tarifs.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte **Gratuit**

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

Service d'aide à la mobilité bancaire (offre FACILI'POP) **Gratuit**

Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les treize derniers mois **Gratuit**

Clôture de compte :
– compte de dépôt **Gratuit**
– comptes épargne (PEL, CEL...) **Gratuit**

Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes) **Gratuit**


Transfert de compte vers un autre établissement :
– compte épargne (PEL, CEL, LEP, PEP, ...) 100,00
– compte titres ordinaire ou PEA
– Frais par ligne vers la France 5,00
– Frais par ligne vers l'étranger 80,00
– Forfait minimum 120,00

Dénonciation de compte joint 30,00

Relevés de compte

Relevé (tarif par compte et par mois)
– mensuel **Gratuit**
– par quinzaine 2,00
– décadaire 3,00
– hebdomadaire 7,50
– journalier 25,00
– relevé en braille **Gratuit**
– e-relevé **Gratuit**
– e-relevé + relevé papier 2,20

Récapitulatif annuel des frais bancaires **Gratuit**

 Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte. Chaque année, vous recevez également le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

Les dates de valeur

Pour les chèques compensables en France :

– chèque émis **J***
– chèque remis à l'encaissement **J+1 ouvré****
– chèque remis crédité après encaissement définitif **jour de remise + 20 ouvrés****

*] : date de comptabilisation au compte du client.

**] jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

Tenue de compte

Frais de tenue de compte (par mois)* 2,00
Prélèvements trimestriellement, soit 6,00 €. **Gratuit**
– pendant six mois après l'ouverture d'un compte de dépôt **Gratuit**
– clients âgés de moins de 26 ans **Gratuit**
– clients titulaires d'une offre groupée de services AFFINÉA **Gratuit**
– clients titulaires des Services Bancaires de Base **Gratuit**
– clients titulaires de l'offre groupée de services OCF **Gratuit**

* Les frais de tenue de compte sont gratuits pour les clients ayant contracté un crédit immobilier depuis le 01/01/2017, dont le compte support du prêt a été ouvert moins de 180 jours avant l'édition par la banque de l'offre de crédit immobilier prévue à l'article L313-24 du Code de la Consommation et dont le compte enregistre moins de 4 écritures débitrices mensuellement.

Frais perçus par la banque pour la gestion du compte. Ces frais couvrent les coûts liés à la gestion informatique du compte, à la sécurité des opérations, à la fiabilité et au contrôle des traitements et au conseil personnalisé.

Frais de tenue de compte inactif (dans la limite du solde créditeur) (par an)⁽¹⁾ (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier) 30,00

Services en agence

Délivrance d'un IBAN (coordonnées du compte bancaire) **Gratuit**

Enregistrement d'un changement d'adresse **Gratuit**

Retrait en euros d'espèces au guichet de votre agence (sans émission de chèque) **Gratuit**

Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire 20,00

Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire (Clients e-banquepopulaire) **Gratuit**

Frais de recherche de documents (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L. 133-1 du Code Monétaire et Financier)
– frais de recherche de document de moins d'un an 18,00
– frais de recherche de document de plus d'un an 24,00
– par Internet (uniquement chèque remis à l'encaissement) 5,00
– photocopie de chèque émis 15,00
– frais de photocopie (par photocopie) 1,00

Frais de recherche d'adresse postale (NPAI) (par trimestre) 20,00

Frais de délivrance d'une attestation à la demande du client
– attestation personnalisée 30,00
– attestation Caisse d'Allocations Familiales 15,00

Location de coffre

Prix annuel défini en fonction du volume du coffre et du niveau de garantie.
– frais de location d'un coffre-fort (à partir de) 75,00
– ouverture de coffre suite à la perte des clés Sur devis
(la première intervention est gratuite)

Transmission du patrimoine

– frais de traitement d'un dossier de succession au sein de la même Banque Populaire
– avoirs jusqu'à 1500 € 50,00
– avoirs supérieurs à 1500 € 120,00
– frais de liquidation d'actifs monétaires (hors réseau Banque Populaire) 1% maxi 550,00
– frais de gestion annuelle 90,00

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

Services Bancaires de Base

Gratuit

(services définis à l'article D.312-5-1 du Code Monétaire et Financier, offerts dans le cadre du droit au compte)

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- un changement d'adresse par an
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- la domiciliation de virements bancaires
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires
- les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- des moyens de consultation à distance du solde du compte
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- la réalisation des opérations de caisse

Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base :

- commission d'intervention
- par opération 4,00
- plafond mensuel 20,00
- frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIP SEPA pour défaut de provision
- si montant de l'opération inférieur à 20 € montant de l'opération plafonné à 6,00
- si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 € 6,00 ⁽¹⁾
- plafond mensuel 30,00

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention, facturée séparément.

Les Prestations de Base⁽²⁾

(ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services)

- l'ouverture et la clôture du compte Gratuit
- la tenue du compte Tarif standard (indiqués dans la brochure)
- un changement d'adresse par an Gratuit
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire Gratuit
- la domiciliation de virements bancaires Tarifs standards (indiqués dans la brochure)
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte Gratuit
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires Tarifs standards (indiqués dans la brochure)
- les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance Tarifs standards (indiqués dans la brochure)
- des moyens de consultation à distance du solde du compte Tarifs standards (indiqués dans la brochure)
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de la Banque Tarifs standards (indiqués dans la brochure)
- une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne Tarifs standards (indiqués dans la brochure)

(2) Au sens des articles L312-1 et D.312-5 du Code Monétaire et Financier.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Par Internet

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

– Cyberplus ⁽¹⁾⁽²⁾ Gratuit

Abonnement permettant de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque Populaire, des services suivants : consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière.

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

(sous réserve d'un abonnement Cyberplus) ⁽¹⁾⁽²⁾ Abonnement permettant de consulter ou gérer ses comptes sur un téléphone mobile. Gratuit

Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne (sous condition)

– le premier Gratuit

– chacun des suivants 9,90

Mise à disposition d'une carte PassCyberplus (sous condition)(par an) 5,00

Autres services liés à l'utilisation d'Internet

Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (mise en place par Cyberplus)

– par alerte par SMS (prix par SMS hors coût opérateur) 0,20

Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par courriel (mise en place par Cyberplus)

– par alerte par courriel Gratuit

Abonnement à des services de banque à distance par Internet

– coffre-fort numérique (par mois) 1,00

Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation et par image) 5,00

Confirmation de l'exécution d'un virement émis (mise en place par Cyberplus)

– par courriel à l'émetteur Gratuit

– par courriel au destinataire Gratuit

– par SMS à l'émetteur (par SMS) 0,20

Par Téléphone

Tonalité Plus et SMS+ permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et les dernières opérations.

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, courriel)⁽¹⁾⁽²⁾

– Tonalité Plus sans abonnement

– Composez le 0 367 777 777 (numéro non surtaxé, coût selon opérateur)

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽¹⁾⁽²⁾

– SMS+ : composez le 6 11 10 à partir de votre mobile (par envoi) 0,35

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽¹⁾⁽²⁾

– Moviplus (par mois) 2,00

Avec Moviplus, recevez sur votre mobile le solde du compte et vos dernières opérations, deux fois par semaine.

Par Automate

Service Bancaire National

Gratuit

Lors de déplacements hors de sa région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de son compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait.

(1) Hors surcoût selon opérateur.

(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Cartes (cotisation annuelle)

La carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos achats sera effectué en fin de mois). Les retraits d'espèces sont toujours débités immédiatement. Les cartes Visa ou Mastercard Internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa Premier, Visa Platinum et Visa Infinite sont associées à de nombreux services. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Carte de retrait

– cotisation carte Point Argent (n'est plus commercialisée) 17,00

Carte de paiement à autorisation systématique

– cotisation carte Visa Électron ou carte Visa Électron NRJ 32,50

La carte Visa Électron est une carte de paiement à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez les commerçants⁽¹⁾ équipés d'un terminal de paiement pouvant effectuer une interrogation de compte à distance et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.

– cotisation carte Électron (pour les 12-15 ans) 12,00

– cotisation carte Bud'J Visa (réservée aux 12-15 ans) (par mois) (n'est plus commercialisée) 2,00

Carte de paiement

La deuxième carte sur le même compte est à demi tarif appliqué sur la carte la moins élevée (hors cartes Platinum et Infinite).

– cotisation carte Visa Classic, Visa Classic NRJ ou MasterCard

- à débit immédiat 44,00

- à débit différé 44,00

– cotisation carte Visa Premier à débit immédiat ou débit différé 126,00

– cotisation carte Visa Platinum à débit immédiat ou débit différé 197,00

– cotisation carte Visa Infinite à débit immédiat ou débit différé 315,00

– cotisation e-Carte Bleue (paiement sécurisé sur Internet) 7,00

Carte débit-crédit

La carte débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à sa carte.

– cotisation carte Visa Classic FACELIA

- à débit immédiat 44,00

- à débit différé 44,00

– cotisation carte Visa Premier FACELIA

à débit immédiat ou débit différé 126,00

– cotisation carte Visa Platinum FACELIA

à débit immédiat ou débit différé 197,00

(1) Les commerçants affichant le logo Visa Electron.

Carte de crédit

La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits au moyen d'un crédit renouvelable.

– cotisation carte Créodis (n'est plus commercialisée) 17,50

Services liés à la carte bancaire

Service Cartego

– visuel catalogue (pour chaque nouveau visuel et par an) 8,00

– photo personnelle (pour chaque nouveau visuel et par an) 12,00

Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.

Réédition du code confidentiel de la carte 9,50

Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**

Relèvement temporaire du plafond de la carte (par tranche de 1 000 €) par mois minimum 1,00

Relèvement permanent du plafond de la carte (par tranche de 1 000 €) par mois minimum 1,50

Refabrication en mode normal **Gratuit**

Refabrication et envoi en mode urgent 25,00

Envoi sécurisé de la carte à une adresse spécifique 25,00

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Frais de recherche de facturette en cas de contestation d'une opération **Gratuit**

Retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets Banque Populaire et Point Argent en euro **Gratuit**

Frais par retrait d'espèces dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro

– à partir du 5^{ème} retrait dans le mois (gratuit pour les cartes Visa Premier, Platinum et Infinite) 1,00

– à compter du 1^{er} retrait dans le mois pour Visa Electron 1,00

Frais par retrait d'espèces à un distributeur en devises

et paiement par carte en devises (autres que l'euro)

(cf Rubrique Opérations bancaires avec l'étranger p. 20)

Virement SEPA⁽¹⁾

Remarque : pour les virements en devises hors euro ou impliquant un pays hors de l'EEE, cf. Rubrique Opérations bancaires avec l'étranger p. 20

Réception d'un virement

– virement occasionnel ou permanent **Gratuit**

Frais par virement occasionnel

– frais par virement occasionnel vers un compte BPALC **Gratuit**

– frais par virement occasionnel vers un autre établissement

- par Internet **Gratuit**

- au guichet de votre agence 4,00

Frais par virement permanent émis vers un compte d'un autre établissement

– frais par virement permanent par Internet **Gratuit**

– frais par virement permanent au guichet de votre agence **Gratuit**

Frais de mise en place d'un virement permanent émis vers un compte d'un autre établissement

– frais de mise en place d'un virement permanent initiée par Internet **Gratuit**

– frais de mise en place d'un virement permanent initiée en agence 6,50

Frais d'opposition à un virement SEPA avant exécution **Gratuit**

(révocation de l'échéance de virement)

Frais de révocation définitive d'un virement permanent **Gratuit**

(retrait du consentement)

Frais d'annulation ou de rappel d'un virement (remboursement ou recall) 16,00

(1) Virement en euro effectué dans la zone SEPA (voir détail zone SEPA p. 23).

Prélèvement SEPA / TIP SEPA⁽²⁾

Frais par paiement d'un prélèvement **Gratuit**

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement **Gratuit**

Frais d'opposition sur prélèvement SEPA avant exécution

(révocation d'une échéance de prélèvement) **Gratuit**

Frais d'opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement) **Gratuit**

Frais de rejet d'un prélèvement suite à une demande tardive 16,00

Sélection de créanciers autorisés à prélever (Liste blanche)

– en agence 7,00

Sélection de créanciers non autorisés à prélever (Liste noire)

– en agence **Gratuit**

(2) Prélèvement SEPA et TIP SEPA en euro effectué dans la zone SEPA (voir détail zone SEPA p. 23).

Chèque

Remise de chèque(s) **Gratuit**

Frais Banque de France sur chèque compensable en Territoires d'Outre-Mer 19,72

Paiement d'un chèque **Gratuit**

Renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**

Frais d'envoi de chéquier simple à domicile **Gratuit**

Frais de destruction de chéquier non retiré en agence 5,00

Frais d'envoi de chéquier en recommandé à domicile (frais postaux d'envoi en recommandé avec AR inclus) 6,65

Frais d'émission d'un chèque de banque 12,50

Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier(s) par l'émetteur (le client)

– frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (par an) 16,00

– frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (par an) 32,00

Chèque remis à l'encaissement et revenu impayé au motif

– rejet de chèque sans provision **Gratuit**

– rejet de chèque autres motifs 16,00

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Cotisation à une offre groupée de services AFFINÉA, la convention personnalisée

Choisissez les produits qui vous conviennent et bénéficiez de remises progressives et permanentes.

Une carte au choix (cotisation annuelle)		
	Débit immédiat	Débit différé
- Carte Visa Électron	32,50 €	
- Carte Visa Classic	44,00 €	44,00 €
- Carte Visa Classic FACELIA	44,00 €	44,00 €
- Carte MasterCard	44,00 €	44,00 €
- Carte Visa Premier	126,00 €	126,00 €
- Carte Visa Premier FACELIA	126,00 €	126,00 €
- Carte Visa Platinum	197,00 €	197,00 €
- Carte Visa Platinum FACELIA	197,00 €	197,00 €
- Carte Visa Infinite	315,00 €	315,00 €
avec l'assurance perte ou vol des moyens de paiement (cotisation annuelle)		
- Cotisation 1 assuré		27,00 €
- Cotisation 2 ^{ème} assuré		18,90 €

Des produits et services de la gestion quotidienne au choix		
- Moviplus		2,00 €/mois
- Fructi-Budget		35,40 €/an
- Fructi-Facilités		23,00 €/an
- Sécuri High-Tech		
- Formule solo		36,00 €/an
- Formule famille		48,00 €/an
- Crescendo		13,80 €/an
- Offre Mobilité Internationale Carte		10,00 €/mois
- Offre Mobilité Internationale Virement		5,00 €/mois
- Relevé Patrimonial	à partir de	18,00 €/an
- Relevé ISF		27,00 €/an

Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits		
- 3 produits ou services		5 % de remise
- 4 produits ou services		10 % de remise
- 5 (ou plus) produits et services		15 % de remise

Les remises s'appliquent à tous les produits ou services de la convention.

Les avantages complémentaires

Remises additionnelles non cumulables entre elles sur les tarifs unitaires des produits ou services souscrits dans la convention		
- Clients âgés de 16 à 25 ans		50 % de remise supplémentaire
- Clients âgés de 26 à 28 ans		25 % de remise supplémentaire
- Clients ACEF ou CASDEN		5 % de remise supplémentaire
- Clients Frontaliers		30 % de remise supplémentaire
- Clients Patrimoniaux		30 % de remise supplémentaire
Remises additionnelles cumulables entre elles sur les tarifs unitaires des produits ou services souscrits dans la convention		
- Souscription de deux conventions AFFINÉA au sein d'un couple		10 % de remise supplémentaire
- Entrepreneurs individuels détenant une offre groupée de services sur leur compte professionnel		10 % de remise supplémentaire
Autres avantages		
Frais de tenue de compte		Gratuit
Coffre-fort numérique - Eligible aux remises AFFINÉA		1,00 €/mois

La cotisation de l'offre groupée de services AFFINÉA est mensuelle

Autres offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services : Offre Mobilité Internationale	
- Offre Mobilité Carte (par mois)	10,00
- Offre Mobilité Virement (par mois)	5,00

Cotisation à une offre groupée de services :	
- Convention NR POP (réservée aux 12-15 ans)(par mois)	1,00

Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Pour les clients en situation de fragilité financière, votre Banque Populaire vous propose une offre groupée de services spécifiques de nature à limiter les frais en cas d'incidents de paiement.

Cotisation à une offre groupée de services OCF (par mois)	3,00
soit pour information 36 € par an	

Les produits et services inclus

La tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt

Une carte de paiement à autorisation systématique Visa Électron

Le dépôt ou le retrait d'espèces en agence

4 virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent

Des paiements par prélèvements SEPA illimités

2 chèques de banque par mois

Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (Cyberplus)

Un système d'alertes sur le niveau du solde du compte (Moviplus)

La fourniture de relevés d'identité bancaire

Un changement d'adresse par an

Pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) :

- commission d'intervention	
- par opération	4,00
- plafond mensuel	20,00

Frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIP SEPA pour défaut de provision

- si montant de l'opération inférieur à 20 €	montant de l'opération plafonné à 6,00
- si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €	6,00 ⁽¹⁾ plafond mensuel 30,00

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention, facturée séparément

Ancienne gamme d'offres groupées de services

Les offres groupées de services suivantes ne sont plus commercialisées et les cotisations sont disponibles auprès de votre conseiller :

Conventions initialement commercialisées dans les agences des départements Aube, Marne, Haute-Marne, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle et Vosges :	
- Convention Équipage Essentiel (par trimestre, à partir de)	21,23 €
- Convention Équipage Avantage (par trimestre, à partir de)	32,00 €
- Convention Équipage Privilège (par trimestre, à partir de)	50,45 €
- Convention Équipage Horizon (par trimestre, à partir de)	9,68 €
- Convention Équipage Frontaliers (par mois, à partir de)	4,00 €
Conventions initialement commercialisées dans les agences des départements Bas-Rhin et Haut-Rhin :	
- Convention Équipage	Nous consulter
- Convention Équipage ACEF	Nous consulter
- Convention Équipage SKIPPER	Nous consulter
- Convention Patrimoniale	Nous consulter
- Convention Horizon 2J	Nous consulter

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Commission d'intervention

Commission d'intervention	
– par opération	8,00
– plafond mensuel	80,00

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS COM INTERVENTION.)

Opérations particulières

Frais par avis à tiers détenteur, frais par opposition à tiers détenteur, frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire	120,00
--	--------

Frais pour opposition administrative (10% du montant de l'opposition) maximum	240,00
---	--------

Frais de gestion d'une procédure de paiement direct de pension alimentaire	120,00
--	--------

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	13,00
---	-------

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
– inférieur ou égal à 50 €	22,00 ⁽¹⁾
– supérieur à 50 €	42,00 ⁽¹⁾

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

(Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS REJET)

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	15,00
--	-------

Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	35,00
---	-------

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	35,00
--	-------

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽²⁾	
– inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 €	12,00 ⁽¹⁾

Frais de rejet d'un virement ou d'un TIP SEPA pour défaut de provision ⁽²⁾	
– inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 €	12,00 ⁽¹⁾

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ⁽²⁾	
– inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 €	12,00 ⁽¹⁾

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement.

(Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS REJET)

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de la carte bancaire (en cas d'usage abusif)	46,00
---	-------

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle est facturée séparément.

(2) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Mise en place et gestion d'autorisation de découvert

Le solde du compte doit être maintenu créditeur.

Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépend alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte est débiteur.

Découvert en compte convenu

– frais de mise en place et de gestion (par an)	Gratuit
– découvert journalier moyen ⁽¹⁾ inférieur à 400 €	
– découvert journalier moyen ⁽¹⁾ supérieur ou égal à 400 €	15,00 ⁽²⁾
– découvert journalier moyen ⁽¹⁾ supérieur ou égal à 400 €	Taux de base BPALC + 10,60%

Le TAEG⁽⁴⁾ est indiqué sur le relevé de compte de dépôt.

Le cas échéant, ce taux est écrit pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽³⁾ en vigueur. En cas de dépassement du découvert autorisé, une majoration de 3 points s'applique au taux débiteur. Pour information : pour une utilisation de découvert de 1000 € et pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 18,50 %, le TAEG révisable ressort à 20,32 % (taux en vigueur au 2^{ème} trimestre 2017).

Découvert en compte non autorisé

– découvert journalier moyen ⁽¹⁾ inférieur à 400 €	
– découvert journalier moyen ⁽¹⁾ supérieur ou égal à 400 €	15,00 ⁽²⁾
– découvert journalier moyen ⁽¹⁾ supérieur ou égal à 400 €	Taux de base BPALC + 13,60%

Taux de base BPALC (en vigueur au 01/06/2017) 7,90%

Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.

(1) Le découvert journalier moyen correspond à la somme des découverts de la période entre deux arrêts, divisée par le nombre de jours à découvert.

(2) Hors TAEG selon l'article R314-9 du Code de la consommation.

(3) Taux plafond du "Taux d'usure" calculé par la Banque de France pour la catégorie "Crédits de trésorerie aux particuliers" publié trimestriellement au Journal Officiel.

(4) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du Code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

Crédits à la consommation⁽⁵⁾

Prêt Automobile

– frais de dossier proportionnel au montant du prêt (hors offre spécifique)	1,10%
– minimum (hors offre spécifique)	60,00
– maximum (hors offre spécifique)	900,00
– taux débiteur annuel	Nous consulter

Prêt Travaux - déco

– frais de dossier proportionnel au montant du prêt (hors offre spécifique)	1,10%
– minimum (hors offre spécifique)	60,00
– maximum (hors offre spécifique)	900,00
– taux débiteur annuel	Nous consulter

Gamme de prêts spécifiques réservés à la fonction publique Nous consulter

Caution locative (pour les Étudiants et les Jeunes Actifs âgés de moins de 28 ans) :

– commission d'engagement	maximum du montant annuel garanti	1%
– frais de dossier		30,00

Prêt Étudiant

– frais de dossier	Gratuit
– taux débiteur annuel	Nous consulter

Crédit renouvelable

– FACELIA (frais de dossier)	Nous consulter
Le crédit renouvelable FACELIA peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire FACELIA.	

(5) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Crédits immobiliers

Prêt Épargne Logement (taux)	Nous consulter
Eco Prêt à taux zéro (frais de dossier)	Nous consulter
Autres types de prêts immobiliers	
– frais de dossier proportionnels au montant du prêt	1,00%
– minimum	200,00
– taux	Nous consulter

Autres prestations

Délivrance d'un cautionnement ou d'une garantie bancaire	
– commission d'engagement (l'an, sur le montant de l'engagement) minimum par trimestre	2,00%
– frais d'acte simple	20,00
– frais d'acte complexe	46,00
– frais d'acte personnalisé	137,00
	155,00

Information annuelle des cautions **Gratuit**

Garanties

La garantie est inhérente à tout crédit. Elle peut être personnelle et/ou réelle en fonction de la nature du crédit, de son objet ainsi que de la situation de l'emprunteur. Le coût de la garantie dépend de sa nature, de la complexité de son traitement ainsi que de la réglementation en vigueur.

Frais d'inscription ou de mainlevée de gage sur véhicule (hors frais liés à l'accomplissement des formalités administratives) 30,00

Frais de mainlevée de nantissement (hors frais liés à l'accomplissement des formalités administratives) 80,00

Opérations nécessitant un traitement particulier

Rédition de tableau d'amortissement

– demande par Internet (par prêt)	5,00
– demande au guichet de votre agence (par demande)	30,00

Duplicata d'offre de prêt 75,00

Attestation d'intérêts 10,00

Décompte non lié à un remboursement anticipé

– demande par Internet (par décompte)	45,00
– demande au guichet de votre agence (par décompte)	58,00

Changement de compte de prélèvement des échéances

– demande par Internet	25,00
– demande au guichet de votre agence	33,00

Changement de date des échéances

– demande par Internet	33,00
– demande au guichet de votre agence	42,00

Changement de périodicité de prélèvement des échéances

– demande par Internet	65,00
– demande au guichet de votre agence	82,00

Réduction ou allongement de la durée

1% du capital restant dû minimum	400,00
----------------------------------	--------

Report d'échéance 1% du capital restant dû minimum 400,00

Désolidarisation 1% du capital restant dû minimum 400,00

Reprise d'impayés 1% du capital restant dû minimum 400,00

Autre demande 1% du capital restant dû minimum 400,00

Renégociation de taux 1% du capital restant dû minimum 500,00

Les assurances souscrites dans le cadre d'un crédit Nous consulter

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré et de la durée du crédit.

La notice AERAS concernant l'information des emprunteurs est disponible gratuitement en agence.

Étude et gestion de dossier accepté de délégation d'assurance emprunteur **Gratuit**

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Épargne bancaire

Bénéficiaire d'une épargne disponible

– LDDS (ex. Codevi)*	N'hésitez pas à contacter votre conseiller
– LEP*	
– Compte sur Livret	
– Codevair	
– Livret A*	

Épargner en vue d'un projet immobilier

– PEL*	N'hésitez pas à contacter votre conseiller
– CEL*	

Crescendo (abonnement annuel)

13,80

Service permettant de placer les excédents de trésorerie : lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction écrite de votre part.

Épargner pour vos enfants

– livret Premier Pas	N'hésitez pas à contacter votre conseiller
– livret Jeune (12-25 ans)	

Frais de tenue de compte d'épargne inactif non réglementé par an (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier) 30,00⁽¹⁾

* Conditions fixées par les Pouvoirs Publics.

(1) Le montant des frais et commissions, prélevés annuellement sur un compte d'épargne inactif, est plafonné par un arrêté ministériel.

Opérations sur or

Transactions jusqu'à 4500 €

– commission proportionnelle	2,50%
– minimum par ordre	55,00

Transactions supérieures à 4500 €

– commission proportionnelle	2,00%
------------------------------	-------

Pour les opérations sur or, quel que soit le montant, à ces frais et commissions s'ajoutent les frais particuliers décomptés par notre correspondant spécialiste tels que les commissions de traitement, les frais d'expertise, de mise sous sachet plombé, de tri. Ces frais sont répercutés sans commission complémentaire de la BPALC.

Nous consulter

Placements financiers

Ouverture d'un compte titres ordinaire ou d'un PEA **Gratuit**

Frais de courtage Bourse

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone...).

Ordre de Bourse Euronext au comptant

(Paris, Bruxelles et Amsterdam)

• Ordre exécuté Bourse Euronext

- Par Internet (LINEBOURSE*)

tarif dégressif par tranches cumulatives (par ordre) :

- inférieur à 1 500 €	9,00
- de 1 501 à 10 000 €	0,55%
- de 10 001 à 40 000 €	0,50%
- à partir de 40 001 €	0,45%

- Par téléphone au 0 980 980 013

(numéro non surtaxé hors coût opérateur)

- Achat/Vente d'actions (courtage inclus)	1,20% du brut par opération mini	15,00
- Achat/Vente d'obligations (courtage inclus)	1,20% du brut par opération mini	15,00

• Ordre transmis et non exécuté **Gratuit**

Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)

Commission de règlement différé (Achat / Vente)	0,02% par jour à partir du 4 ^{ème} jour
- frais proportionnels au montant brut négocié	
- frais de prorogation	0,24% du brut minimum 22,00

Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger

(par téléphone au 0 980 980 013, numéro non surtaxé hors coût opérateur)

- commission par opération (hors frais d'intermédiaire)	1,55% du brut mini	45,00
---	--------------------	-------

Souscription d'OPC

- OPC Groupe Banque Populaire	Gratuit
- OPC hors Groupe Banque Populaire	28,00

Opérations sur titres

- attribution, souscription d'actions, échange de titres, exercice de bons et paiement de dividendes en actions	1,80%
- minimum	5,50
- maximum	18,50
- minimum sur transactions de droits et bons de souscription	9,00
- minimum sur OPA simplifiée	25,75
- compte rendu d'opérations	Gratuit
- intervention sur titres non cotés dans un PEA	100,00
- mise au nominatif pur	20,00

Opérations diverses : OPA, OPE, OPR, BSA

(par opération)	30,50
-----------------	-------

* Sous réserve d'un abonnement Cyberplus.

Droits de garde (frais annuels et par compte)

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus annuellement au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente.

Parts sociales BPALC **Gratuit**

Valeurs Groupe Banque Populaire et assimilées (forfait) 20,00

Autres valeurs

- commission proportionnelle	0,22%
- forfait par ligne (zone Euronext)	Gratuit
- forfait par ligne (hors zone Euronext)	6,28
- minimum global	35,00

Autres produits et services

- frais de gestion de PEA (frais annuels - hors droits de garde)	Gratuit
- Hisséo : épargne programmée (comptes d'instruments financiers, PEA, assurance-vie)	Gratuit
- relevé de portefeuille titres	
- mensuel	3,50
- à date rétroactive	31,00
- édition après reconstitution manuelle	230,00
- relevé patrimonial individuel ou familial (à partir de)	18,00
- relevé ISF ou frais d'édition de duplicata	27,00

Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif ou de PEA inactif (Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier) Application des droits de garde⁽¹⁾

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

Gérer votre patrimoine financier

Gestion sous mandat à partir de 10 000 € : ALC PREMIUM

- portefeuille géré en OPC	
- commission proportionnelle appliquée à la valorisation au 31 décembre de l'année civile précédente	0,96%
- minimum	60,00

(facturation annuelle, et prorata temporis en cas de durée inférieure à une année)

Gérer votre contrat d'assurance-vie

Mandat d'arbitrage à partir de 30 000 €

Contrat d'assurance-vie géré en Fonds général et en Unités de Compte (en OPC).

- commission proportionnelle appliquée à la valorisation au 31 décembre de l'année civile précédente selon profil de gestion :	
- profil Néo	0,24%
- profil Prudent	0,24%
- profil Équilibre	0,36%
- profil Équilibre ISR	0,36%
- profil Dynamique	0,48%
- profil Offensif	0,60%
- minimum	120,00

(facturation annuelle, et prorata temporis en cas de durée inférieure à une année)

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Assurer vos moyens de paiement

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus)⁽¹⁾

– 1 assuré par an 27,00

Réduction de 30% en cas de souscription d'une deuxième assurance sur le même compte.

Sécuriplus assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger. Il garantit le remboursement de vos clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur, dans le cas d'une usurpation d'identité (utilisation frauduleuse des données personnelles) et lors du bris ou vol de votre téléphone portable.

Votre assurance personnelle

Multirisque des Accidents de la Vie (MAV)⁽¹⁾ Nous consulter

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...)

Autonomis⁽¹⁾ Nous consulter

Ce contrat d'assurance assure le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.

Assurer l'avenir de vos proches

Fructi-Famille Nous consulter

Tisséa⁽¹⁾ Nous consulter

Ces contrats de prévoyance permettent de mettre votre famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à vos proches d'un capital exonéré d'impôts, de droits de succession et de prélèvements sociaux, dans la limite de la législation en vigueur.

Assur - BP Santé Nous consulter

Optez pour une complémentaire santé sur mesure qui s'adapte aux besoins de toute votre famille.

Protéger vos enfants

Assurance scolaire (Assur - BP Enfant) de la naissance à la classe de terminale Nous consulter

Assur - BP Horizon (de 18 à 28 ans) Habitation et Responsabilité civile Nous consulter

Assurer votre compte bancaire

Fructi-Facilités⁽¹⁾ Nous consulter

Versement d'un capital en fonction du découvert, cotisations non déductibles, capital et revenus exonérés d'impôts et de droits de succession.

Fructi-Budget⁽¹⁾ Nous consulter

Ce contrat d'assurance verse à la famille, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou de deux ans.

Dédicace⁽¹⁾ Nous consulter

Ce contrat a pour objet de garantir, en cas de décès par accident, un capital égal au montant de l'épargne constituée au jour de l'accident et correspondant à l'ensemble de votre épargne monétaire et financière détenue à la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne.

Assurer vos biens

Assur-BP Auto Nous consulter

Assur-BP Habitat Nous consulter

Sécuri High-Tech

– Formule solo (un titulaire, par an) 36,00

– Formule famille (plus d'un titulaire, par an) 48,00

Avec Sécuri High-Tech, un seul contrat suffit pour assurer la plupart de vos appareils high-tech nomades et ceux de votre famille⁽¹⁾ (à l'exception de vos téléphones mobiles) en cas de bris accidentel, vol, vol par effraction, vol par agression, vol à la tire ou vol à la sauvette⁽¹⁾ en France comme à l'étranger⁽¹⁾.

Assurer vos droits

Protection juridique Nous consulter

Des garanties complètes et efficaces pour défendre vos droits (assistance téléphonique, assistance de juristes et d'experts, prise en charge de frais et honoraires de justice, selon les dispositions des conditions générales).

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

(1) Selon conditions contractuelles en vigueur.

OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC L'ÉTRANGER⁽¹⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Vos opérations de change

Délivrance / Achat de billets de banque

- cours quotidien Disponible en agence
- commission de traitement 3,75%

Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

Vos opérations par carte bancaire à l'étranger

	Paie ment	Retrait d'espèces
• Dans l'EEE en Euros		
• En Roumanie en LEU Roumain	GRATUIT*	GRATUIT*
• En Suède en COURONNES Suédoises		
• Dans les pays territoires d'Outre-mer en FRANC PACIFIQUE		
• Dans l'EEE en devises	2,95 % du montant de la transaction	2,95 % du montant du retrait + frais fixe de 2,95 €
• Hors EEE		

* Sauf retrait et paiement > 50 000 € : 0,25% du montant de la transaction + frais fixe 2,95 €

Vos virements vers l'étranger

Frais par virement occasionnel ou permanent en devises, Euro non SEPA et reste du monde

- frais de mise en place d'un virement permanent **Gratuit**
 - frais d'opposition à un virement permanent **Gratuit**
 - frais de révocation définitive d'un virement permanent **Gratuit**
 - annulation ou rappel d'un virement 50,00
 - frais par virement émis par Internet
 - jusqu'à 500 € 6,50
 - supérieur à 500 € 16,00
 - frais par virement émis en agence
 - jusqu'à 500 € 8,00
 - supérieur à 500 € 32,00
- A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :
- frais par virement émis en urgence / de trésorerie 18,00
 - acquit SWIFT (justificatif de paiement) 19,20
 - frais OUR/BEN Nous consulter
 - commission de change Voir "Autres prestations"

Vos virements en provenance de l'étranger

Frais par réception d'un virement en devises, Euro non SEPA et reste du monde

- jusqu'à 500 € 8,00
- supérieur à 500 € 23,00

A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :

- IBAN ou BIC/SWIFT manquant ou erroné 20,00
- commission de change Voir "Autres prestations"

Vos opérations par chèque

Commission de paiement d'un chèque

- jusqu'à 100 € 8,00
- de 100,01 € à 1 000 € 17,50
- supérieur à 1 000 € 35,00

A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :

- commission de change Voir "Autres prestations"

Frais d'émission d'un chèque de banque

- frais de traitement 5,00
- commission de transfert
 - jusqu'à 500 € 8,00
 - supérieur à 500 € 32,00
- commission de change Voir "Autres prestations"

Commission d'encaissement d'un chèque remis en "sauf bonne fin"

- jusqu'à 100 € 8,00
- de 100,01 € à 1 000 € 17,50
- supérieur à 1 000 € 35,00

A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :

- commission de change Voir "Autres prestations"

Commission de crédit d'un chèque remis en "crédit après encaissement"

- (+ commission de change sur devises et frais de banque correspondante) 60,00

Encaissement de travellers chèques (par chèque) 5,00

Chèque remis revenu impayé (+ frais banque correspondante) 60,00

Autres prestations

Change : opérations internationales courantes, quel que soit le moyen de paiement, et opérations de change comptant

- jusqu'à 50 € 5,00
- de 50,01 € à 50 000 € 15,00
- supérieur à 50 000 € 50,00

Compte en devise

- ouverture ou clôture **Gratuit**
- frais de tenue de compte trimestriels (contre-valeur selon devise) 25,00
- intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel Taux de la devise + 3%

Frais de recherche (+ frais de la banque étrangère) 60,00

Attestations diverses 30,00

Services aux frontaliers

Domiciliation de salaire **Gratuit**

Commission de change **Gratuit**

Frais de tenue de compte en devise **Gratuit**

(1) Opérations en devises hors Euro, Franc Pacifique, Leu Roumain et Couronne Suédoise ou impliquant un pays hors EEE⁽²⁾.

(2) Voir détail zone EEE page 23.

RÉSOLVRE UN LITIGE

Exprimer une réclamation

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir.

Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié.
2. En cas de réclamation, vous pouvez également contacter le Service Clientèle de votre banque :

- par courrier : Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
Direction Satisfaction Clientèle
3, rue François de Curel - BP 40124
57021 METZ CEDEX 1
- par mail : www.bpalc.fr rubrique « Contacts »
- par téléphone : 03 54 22 10 09 (numéro non surtaxé, coût selon opérateur, accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30).

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Le recours au Médiateur de la consommation n'est plus possible si une procédure judiciaire est engagée ou un jugement prononcé. De même, le Médiateur n'acceptera pas votre dossier si les recours auprès de l'Agence et du Service Relations Clientèle n'ont pas été exercés par écrit.

Si votre dossier est recevable, la compétence, l'impartialité du Médiateur ainsi que la possibilité de juger en équité faciliteront la recherche d'une ultime solution amiable. Après examen du dossier le Médiateur émettra un avis et le soumettra à l'accord des deux parties. Il s'agit toutefois d'une proposition de solution que ni vous ni la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne ne sont obligés d'accepter.

3. En dernier recours, le Médiateur de la consommation

Enfin lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de l'agence ou du service clients, vous pouvez demander gratuitement l'intervention du médiateur de la consommation dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez et dans la mesure où l'objet du litige entre dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de Médiation.

Vous pouvez le saisir par voie postale :

Monsieur le Médiateur de la consommation auprès de la FNBP
100 / 104, Avenue de France
75646 PARIS Cedex 13.

Ou directement sur son site internet à l'adresse suivante :

www.sitedumediateur.fr/banquepopulaire/federationnationaledesbanquespopulaires

Dans le cas d'un litige relatif à des services et placements financiers (tels qu'actions, obligations, OPCVM, SCPI et OCPI), à l'information des investisseurs, à l'exécution des ordres (délais, contenu), à des problèmes de tenue de compte titres, vous pouvez vous adresser au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La saisine du Médiateur de l'AMF peut se faire gratuitement, soit par voie postale à l'adresse suivante :

Le Médiateur - Autorité des marchés financiers
17 place de la Bourse
75082 PARIS CEDEX 02

soit en complétant le formulaire de demande de médiation sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org.

La charte de la Médiation de l'AMF est également disponible sur ce site.

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extrajudiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

POUR RESTER EN CONTACT

AVEC VOTRE BANQUE

À TOUT MOMENT

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24

- Par Internet, avec Cyberplus : www.bpalc.fr
- Par SMS avec SMS+ au 6 11 10 (0,35 € l'envoi hors frais d'opérateur)
- TONALITÉ PLUS Pour connaître le solde et l'historique de votre compte **0 367 777 777** (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Un doute, une question, besoin d'aide ?

Consultez notre aide en ligne <https://aide.bpalc.fr>

pour vous apporter une réponse rapide à vos questions les plus courantes sur nos produits et services de banque et d'assurance, vos moyens de paiement, vos comptes bancaires et vos souscriptions. Cette aide en ligne vous permet également d'entrer en relation avec nos experts métiers.

Pour contacter un conseiller

- Banque Populaire Direct : 03 54 22 10 00 (numéro non surtaxé, coût selon opérateur) et 00 33 3 54 22 10 00 (appel depuis l'étranger), Accessible du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h30 à 13h.
- Par Internet www.bpalc.fr

Réclamations et oppositions sur moyens de paiement

03 54 22 10 09 (Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Assistance assurances automobile et habitation

0 980 986 986 (Accès gratuit aux services d'assistance)

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne

3, rue François de Curel
BP 40124

57021 METZ Cedex 1
356 801 571 RCS METZ

Société de courtage et intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07 005 127.

 FACEBOOK.COM/BPALC

 @BPALC

 @BANQUE_POPULAIRE_ALC

Zone EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements

en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

Zone EURO : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique,

Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.